



École Charles - Sauriol

Guide des parents

2025 – 2026



Conseil scolaire Viamonde

csviamonde.ca

Conseil scolaire Viamonde - un clin d'œil

Le conseil scolaire Viamonde couvre un territoire de 68 180 km². Il s'étend de Windsor à l'Ouest jusqu'à la frontière de Trenton à l'Est, en passant par la péninsule du Niagara au Sud et allant jusqu'aux frontières du parc Algonquin au Nord.

Actuellement, le conseil compte 56 écoles : 41 écoles élémentaires et 15 écoles secondaires. En tout, 38 garderies et 5 centres pour la petite enfance rattachés aux écoles du Conseil scolaire Viamonde.

De plus, un programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein est offert dans toutes les écoles. On y compte aussi 2 centres de littératie. Le CSViamonde est fier d'offrir des programmes et des services de qualité pour les élèves francophones de l'Ontario.

Directeur de l'éducation

Sébastien Fontaine

<https://csviamonde.ca/contact>

Surintendant de l'éducation

Roland Desloges

deslogesr@csviamonde.ca

Conseillère scolaire

Geneviève Oger

ogerg@csviamonde.ca

Mot de la direction

Chers parents, tuteurs, tutrices, élèves et membres de la communauté,

C'est avec plaisir que j'assume la direction de l'école Charles-Sauriol pour l'année 2025-2026. Tous les membres du personnel sont là pour offrir aux élèves un milieu sécuritaire et accueillant. Nous vous souhaitons la bienvenue.

En tant qu'école de langue française, nous favorisons une vie culturelle active et enrichissante en français pour tous les élèves et leur famille tout en respectant notre diversité culturelle.

Nous croyons que l'engagement des parents dans l'école est essentiel à la réussite scolaire de chaque élève. Nous vous invitons à collaborer avec les membres du personnel de l'école. Toute l'équipe souhaite que tous les élèves apprennent selon leur plein potentiel et qu'ils s'épanouissent à leur rythme et dans leur individualité.

Ce document a été conçu pour informer les parents des procédures de l'école Charles-Sauriol. Le début de l'année est un temps idéal pour discuter avec votre enfant des règlements de sécurité à l'école.

Nous vous demandons de garder ce document à portée de main afin de pouvoir le consulter au courant de l'année scolaire. Ce guide sera affiché sur le site web de l'école à partir de la 2^e semaine de septembre: <http://charlessauriol.csviamonde.ca>

Nous vous souhaitons une bonne année scolaire à l'école élémentaire Charles-Sauriol.

Auriane Sokoloski, direction
Virginie Mougeon, direction adjointe

Langue – Culture - Identité



Drapeau franco-ontarien

Le vert et le blanc symbolisent l'été et l'hiver de l'Ontario. Le trille blanc à droite (*Trillium grandiflorum*) est la fleur emblématique de la province de l'Ontario. Le lys, à gauche, est le rappel de l'appartenance au peuple canadien-français.

Chaîne de communication avec l'école

Pour toute question touchant directement la vie en salle de classe, nous vous rappelons l'importance de communiquer d'abord avec le personnel enseignant de votre enfant. La plupart du temps, la personne qui interagit le plus avec votre enfant, c'est-à-dire, l'enseignante ou l'enseignant, peut répondre à vos questions et à vos préoccupations. Dans le cas de situations conflictuelles avec des membres de notre équipe, il est de mise de tenter de trouver des solutions avec la personne concernée en premier recours. Si toutes les tentatives en ce sens échouent, la direction d'école peut intervenir afin d'apporter son soutien et trouver un terrain d'entente.

Ainsi, pour toute question ou défi en lien avec la salle de classe, nous privilégions l'approche suivante :

- 1) Discuter d'abord avec l'enseignant.e concerné.e pour tenter de trouver des solutions ;
- 2) Si le problème n'est pas réglé, en discuter avec la direction de l'école ;
- 3) Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.

*Lettre de Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim, envoyée le 3 octobre 2022.

Engagement des parents

Nous vous rappelons que tout parent inscrivant son enfant dans une école de langue française s'engage à :

- 1) S'assurer que leur enfant arrive à l'école à l'heure et évite les absences non essentielles. L'assiduité est critique à la réussite scolaire et socioémotive de l'enfant ;
- 2) Communiquer avec l'enseignant.e pour suivre le cheminement de son enfant en lecture ainsi que dans ses apprentissages;
- 3) Établir un horaire pour que votre enfant lise à voix haute de 10 à 15 minutes plusieurs fois par semaine. Corriger les erreurs et poser des questions simples de compréhension et de vocabulaire au besoin.

Communiquer l'importance de la lecture dans l'apprentissage et modeler la lecture vous-même devant vos enfants;

- 4) Accepter que la langue de communication de l'école soit le français, incluant toutes les sorties pédagogiques.
- 5) Vérifier que votre enfant fasse ses devoirs et l'aider au besoin (mais, bien sûr, sans faire ses devoirs à sa place). Communiquer avec l'enseignant.e, si votre enfant présente des défis à compléter ses devoirs afin de collaborer et trouver des solutions/modifications possibles.
- 6) Appuyer leurs enfants dans leurs apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique ;
- 7) informer l'école des inquiétudes concernant leurs enfants.

Devoirs- temps recommandé par le conseil par cycle :

Préscolaire : On ne doit pas donner de devoirs aux élèves de Maternelle-Jardin, mais l'école suggérera des ressources pour approfondir les apprentissages à la maison.

Cycle primaire : La durée totale ne devrait pas dépasser en moyenne 20 min par jour

Cycle moyen : La durée totale ne devrait pas dépasser en moyenne 40 min par jour

Le Conseil scolaire Viamonde (le Conseil) reconnaît que les devoirs **sont un élément intégral** de l'éducation et qu'ils constituent une activité permettant le développement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail auprès des élèves.

Définition : Un devoir est une activité d'apprentissage planifié et conçue pour permettre aux élèves de consolider les connaissances et les compétences acquises en salle de classe, de mettre en pratique les stratégies d'apprentissage, de renforcer les concepts enseignés, de se préparer à un apprentissage futur et de développer des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail telles que l'utilisation du français oral, la fiabilité, le sens de l'organisation, l'autonomie, l'esprit de collaboration, le sens de l'initiative et l'autorégulation.

Le Conseil Viamonde considère que les devoirs à la maison :

- 1) font partie de l'expérience d'apprentissage de l'élève ;
- 2) correspondent à une intention pédagogique définie qui découle du programme scolaire de l'élève et qui est lié aux attentes du curriculum ;
- 3) doivent comprendre divers types d'activités qui conviennent à l'âge, au niveau de développement, au style d'apprentissage et aux besoins individuels de l'élève ;
- 4) doivent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins des élèves en difficulté d'apprentissage ;
- 5) se situent dans l'un des types suivants : à compléter, pratique, préparation, prolongement ou création ;
- 6) appuient l'évaluation au service de l'apprentissage et donc doivent être vérifiés ou corrigés par l'enseignante ou l'enseignant dans des délais raisonnables ;
- 7) permettent aux élèves d'assumer la responsabilité de leur apprentissage personnel, compte tenu de leur âge et de leurs capacités ;
- 8) favorisent l'implication des parents dans l'apprentissage de leur enfant ;
- 9) ne sont pas assignés comme punition, ni comme mesure disciplinaire ;
- 10) ne se limitent pas aux tâches papier et crayon ;
- 11) ne nécessitent aucune ressource, ni technologie particulières auxquelles l'élève n'aurait pas accès.

Curriculum de l'Ontario

Vous pouvez consulter tous les curriculums appris sur le site ci-dessous. Les deux langues officielles (anglais et le français) sont disponibles.

Lien : curriculum de l'Ontario (les deux langues officielles sont disponibles) : <https://www.dcp.edu.gov.on.ca/fr/curriculum#elementaire>

L'école élémentaire Charles-Sauriol est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire.

Déroulement de la journée :

Notez que les heures de bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30.

Heures	Événements de la journée
9 h – 9 h 10	Arrivée des élèves à l'école
9 h 10 – 9 h 15	Accueil des élèves dans les salles de classe
9 h 15 – 10 h 55	Enseignement aux élèves
10 h 55 – 11 h 25	Récréation
11 h 25 – 13 h 05	Enseignement aux élèves
13 h 05 – 14 h 05	Dîner et récréation
14 h 05 – 15 h 45	Enseignement aux élèves
15 h 45	Fin des classes et départ des élèves

Heure d'arrivée des élèves à l'école :

La supervision des élèves débute à 9h. Avant 9h, il n'y a pas de supervision pour vos enfants donc, pour des questions de sécurité, il est de la responsabilité des parents de respecter les heures de supervision et de ne pas emmener leurs enfants avant que les superviseurs soient prêts à recevoir les enfants. Dans le cas contraire, veuillez contacter la direction de la **garderie Les Amis du monde** pour obtenir des renseignements concernant la garde avant et après l'école.

[Accueil | Cpe Les Amis Du Monde](#)

À partir de 9h, les parents ne sont pas autorisés à se promener dans les couloirs, et cela, pour des raisons de sécurité.

Procédure de fin de journée :

Les cours finissent à 15h45. Les parents responsables du transport de leurs enfants doivent les récupérer à l'extérieur de l'école, devant la petite cour. L'école n'est plus responsable des enfants à partir de **15h45**. En cas de retard, veuillez appeler l'école. Votre enfant sera en sécurité au bureau avec la direction bienveillante.

Départ des élèves ayant obtenu la permission de rentrer seuls à la maison.

Chaque année, un courriel des parents ou des tuteurs est nécessaire pour obtenir la permission de quitter l'école à 15h45 seul. (assidueite-chsa@csvgiamonde.ca)

*Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin de la journée scolaire (15h45), une signature dans notre registre au bureau sera requise.

Changements exceptionnels :

Pour tout changement exceptionnel d'heure de départ (avant 15h45) ou du moyen de départ (autobus, garderie, parent), veuillez prévenir le secrétariat au préalable **AVANT 14h30** en écrivant un courriel à l'adresse suivante : assidue-chsa@csvgiamonde.ca.

L'école ne peut pas garantir les suivis demandés après 14h30 ni si les messages ont été envoyés à la mauvaise adresse courriel.

Se présenter à la réception pendant les heures de classe :

Retards : SVP, pour le bien-être de votre enfant ainsi que la bonne gestion de notre école, veuillez éviter les retards non essentiels.

Vous devrez entrer dans l'école pour amener votre enfant en retard et inscrire son nom sur la feuille de retard. Le secrétariat donnera un billet de retard à votre enfant et selon son âge, des amis viendront le chercher pour l'emmener en classe.

Départs avant la fin de la journée :

SVP, pour le bien-être de votre enfant ainsi que la bonne gestion de notre école, veuillez éviter les départs non essentiels avant la fin de la journée scolaire. Ces départs fréquents ont un impact néfaste sur la scolarité de votre enfant ainsi que la bonne gestion de l'école.

Vous devrez entrer dans l'école pour venir chercher votre enfant pendant les heures de classe et inscrire le nom de votre enfant sur la feuille des départs. Le secrétariat communiquera avec son enseignant.e et votre enfant viendra au bureau par la suite. Cette année, nous appellerons votre enfant seulement une fois que vous êtes arrivés à l'école afin de prioriser l'apprentissage.

***À noter que la récréation du matin se déroule entre 10h55 et 11h25 et 13h25 à 14h05. Lorsqu'une secrétaire est seule au bureau, elle ne pourra pas aller chercher votre enfant dans la cour d'école, car elle doit rester à sa station pour effectuer les premiers soins au besoin.**

Livraison de ressources, dîners, etc. :

Si vous venez à l'école pour laisser un message, apporter un dîner, etc., veuillez vous rendre au secrétariat de l'école. Le secrétariat transmettra le message ou l'objet à votre enfant.

***Toute personne qui entre dans l'école doit signer le registre des visiteurs et doit porter le badge de visiteur.**

Assiduité

L'assiduité à l'école est essentielle pour la réussite de nos élèves ainsi que la bonne gestion de la classe et de l'école. Cela veut donc dire que les élèves assidus sont en salle de classe à temps, sont disposés à apprendre, au moins quelques minutes avant le début du cours et pendant toute la durée de celui-ci.

Nous savons que l'assiduité a un impact positif direct sur les apprentissages, dès le jeune âge. Lorsque les élèves sont présents en classe, ils développent de bonnes habitudes de vie, bâtissent des liens positifs sur les plans scolaire et social, s'engagent dans leurs apprentissages et dans leur milieu en général, puis développent un lien positif et fort avec l'école. À l'inverse, les absences et les retards répétés sont des obstacles à la réussite scolaire. Ils occasionnent des perturbations de la classe, des retards potentiels dans l'apprentissage, l'augmentation du risque de décrochage scolaire et l'impact sur le développement du plein potentiel du jeune.

Nous tenons à remercier les parents pour leur appui afin de s'assurer que les élèves soient présents à l'école.

Bien sûr, nous comprenons qu'il est parfois nécessaire de s'absenter pour des raisons inévitables. Si votre enfant poursuit des cours parascolaires ou doit s'absenter pour des raisons chroniques de santé, veuillez communiquer avec la direction afin de collaborer pour le bien-être et la réussite de votre enfant et notre élève 😊.

*Lettre de Michel Laverdière, directeur de l'éducation par intérim, envoyée le 3 octobre 2022

Déclarer une absence :

Il est très important de communiquer l'absence de votre enfant avant 8h45 au secrétariat par courriel : assiduite-chsa@csvgamonde.ca

Dans le courriel, veuillez indiquer les informations suivantes :

- Nom du parent/tuteur/tutrice
- Nom complet de l'enfant
- Niveau
- Nom de l'enseignant.e titulaire
- La raison de l'absence ou du retard * Nous devons justifier toutes les absences dans notre système donc une absence non justifiée sera suivie par un courriel ou un appel de la secrétaire.

Nourriture – Collations et dîners :

L'école assure la surveillance des récréations et des dîners. Les élèves sont supervisés par des membres du personnel de l'école et du personnel embauché à cet effet.

Nous encourageons des goûters et des dîners santé. Il est très important de bien nourrir son corps. Les études démontrent qu'un corps en santé apprend mieux.

Veuillez noter que toute consommation de **friandises et de boissons sucrées** est interdite à l'école sans exception même pour la fête d'anniversaire de votre enfant. Les jus et les jujubes aux fruits sont déconseillés, car les taux de sucre sont très élevés.

Toutefois, nous confirmons que les barres granolas sont permises.

Mens sana in corpore sano



Éco-école platine 2022-2023, 2023-2024 et or 2024-2025!

À l'école Charles-Sauriol, nous valorisons l'engagement envers un mode de vie durable. Notre approche est un d'encouragement et jamais de jugement. Pour encourager nos élèves à devenir de véritables écocitoyens, nous lançons une initiative Boomerang dîner. Nous vous encourageons à adopter cette opportunité en discutant avec votre enfant comment nous pouvons réduire les déchets alimentaires et en lui demandant de ramener à la maison les restes de fruits comme les trognons de pomme et les pelures de banane pour le compostage. De plus, nous vous invitons à soutenir des habitudes alimentaires saines en optant pour des collations sans emballage ou en privilégiant des aliments qui minimisent les déchets.

Merci de votre collaboration et de votre soutien dans cette démarche. Ensemble, nous pouvons faire une différence positive pour notre planète par l'entremise de petites actions durables.

Vendredis vélos – vendredis à pied

Dans le cadre de notre engagement continu en tant qu'Éco-école, nous continuerons la tradition : vendredis vélos – vendredis à pied! Notre objectif est d'encourager activement les modes de transport durables et à faible émission de carbone pour se rendre à l'école, tout en favorisant un mode de vie sain et actif pour nos élèves.

Nous comprenons que chaque famille a des contraintes horaires et géographiques différentes, et nous respectons pleinement cela. Cependant, pour ceux qui le peuvent, nous vous encourageons vivement à envisager de venir à l'école à pied ou à vélo lors de ces vendredis spéciaux sans compromettre la sécurité.

[Les vendredis à vélo ou à pied](#)

Collations saines proposées par l'école :

Notre école est fière de proposer un programme de collations saines pour nos élèves, mettant en avant une variété de fruits et de légumes frais. Ces collations sont offertes tous les jours et sont sélectionnées avec soin pour encourager de bonnes habitudes alimentaires et fournir l'énergie nécessaire pour bien apprendre et jouer tout au long de la journée. Lancé l'année dernière, ce programme a connu un grand succès, témoignant de l'enthousiasme et du soutien de notre communauté scolaire. Ensemble, nous créons un environnement où la santé et le bien-être de nos enfants sont prioritaires, leur offrant ainsi les meilleures chances de succès. *Veuillez fournir un petit contenant réutilisable que votre enfant pourra utiliser pour la collation saine.

Mise à jour des informations personnelles

Pour des questions de sécurité, il est très important de mettre à jour les informations de votre enfant et de votre famille (exemple : nouveaux numéros de téléphone au domicile et au travail, contacts en cas d'urgence, nouvelle adresse ainsi que tout changement pertinent) en communiquant par courriel au secrétariat aux adresses suivantes :

charlessauriol@csviamonde.ca

Accidents :

En cas d'accident grave, les premiers soins seront administrés. Nous contacterons les services d'urgence et les parents seront avertis aussitôt. Si le parent n'est pas disponible, un membre de l'équipe contactera la personne que vous avez nommée en cas d'urgence.

En cas d'accident mineur, les premiers soins seront administrés et l'élève sera mis sous surveillance. Nous communiquerons avec le parent afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Pour toutes blessures à la tête susceptibles d'occasionner une commotion cérébrale, nous contacterons les parents afin de prendre une décision réfléchie pour le bien-être de l'enfant.

Si votre enfant a tendance d'être un peu timide, veuillez encourager votre enfant de signaler toute blessure à son enseignant.

Lorsqu'un élève est malade durant les heures de classe :

Si un élève est malade durant les heures de classe, il/elle doit le rapporter à son enseignant.e. L'enseignant.e ou un membre de l'équipe enverra l'élève directement au bureau. L'administration évaluera la situation. Par la suite, s'il est nécessaire d'envoyer l'élève à la maison, un membre de l'équipe contactera les parents. Si ces derniers ne sont pas disponibles, il contactera la personne que le parent a nommée en cas d'urgence afin qu'elle puisse venir chercher l'élève. L'élève ayant une fièvre élevée sera envoyé à la maison.

Il est très important d'aviser le secrétariat de tout changement en ce qui concerne l'information personnelle de votre enfant, et ce, toujours pour la sécurité de votre enfant.

Administration des médicaments par l'école :

Dans le cas où votre enfant aurait besoin de médicaments sous l'ordonnance d'un médecin, des **formulaire d'autorisation** : [Permission d'administration de médicament à l'école](#) sont disponibles au secrétariat de l'école et doivent être complétés avant l'administration des médicaments. Tout médicament non autorisé par le médecin est interdit dans l'école.

Guichet Viamonde

Guichet Viamonde est un portail de paiements parrainé par le site web School-Day : <https://www.school-day.com/>. Ce portail permet aux parents, tutrices ou tuteurs de régler en ligne (Visa, MasterCard et Interac) les commandes de leurs enfants (collecte de fonds, sorties éducatives, etc.) et de soumettre les formulaires d'autorisation requis pour les sorties éducatives. Guichet Viamonde est accessible en tout temps et à partir de n'importe quel navigateur Internet de façon sécuritaire, efficace et écologique. Toutes les transactions sont archivées pendant sept ans aux fins de référence rapide et de vérification.



Conditions météorologiques

Froid – Quand la température atteint -17°C (avec ou sans le refroidissement éolien), l'école veille à la sécurité des enfants en s'assurant qu'ils puissent rester à l'intérieur durant les récréations et le dîner.

Temps pluvieux – La récréation a lieu à l'extérieur quand le temps est incertain et nuageux. C'est pourquoi nous demandons aux parents de s'assurer que leur enfant s'habille en fonction du temps. P. ex., apporter des bottes, un imperméable ou un pantalon de pluie afin qu'il/elle puisse jouer et s'amuser dehors. En cas de pluie abondante, les récréations auront lieu à l'intérieur.

Temps ensoleillé – Si vous désirez que votre enfant mette de la crème solaire, il ou elle devra l'appliquer tout.e seul.e au moment opportun. Les membres du personnel ne peuvent pas prendre en charge cette responsabilité.

Les élèves sortent à l'extérieur de l'école pour une durée de 70 minutes par jour (une récréation de 30 minutes et l'autre de 40 minutes sur l'heure du dîner). Nous vous recommandons fortement d'habiller les enfants convenablement selon les prévisions météorologiques.

Transport scolaire

Seulement les élèves admissibles bénéficieront du transport en autobus. Lorsque votre enfant ne prend pas l'autobus scolaire, veuillez en aviser l'école par courriel (voir partie sur le déroulement de la journée). Pour tout changement de mode de transport en fin de journée, il est important de communiquer au bureau avant 14h30 afin d'assurer la sécurité de votre enfant.

En cas de fermeture d'école ou d'annulation du transport :

Pour des raisons climatiques ou des situations d'urgence et d'autres imprévus, un avis sera affiché sur le site internet du consortium d'autobus et sur le site web du conseil scolaire aux adresses internet suivantes : www.francobus.ca,

Les avis de fermeture d'école et d'annulation de transport scolaire sont diffusés à la radio et sur le site Facebook et Twitter du conseil scolaire Viamonde.

Sécurité dans l'autobus :

La sécurité de tous les élèves qui prennent l'autobus est d'une importance primordiale et concerne toute la communauté scolaire.

Les règlements suivants doivent être observés en tout temps :

- Aucune voiture ne doit se stationner dans les voies d'autobus scolaire ;
- Un élève doit être en compagnie d'un adulte dans le stationnement de l'école, et ce, en tout temps ;
- Les élèves doivent rester assis en tout temps dans l'autobus scolaire ;
- Les élèves doivent parler à voix basse dans l'autobus scolaire afin de faciliter les communications ;
- Les élèves ne peuvent pas manger dans l'autobus, et ce pour des raisons de santé et de sécurité ;
- Il est strictement défendu de lancer des objets dans l'autobus ou en dehors de l'autobus ;
- Il est strictement défendu de mettre ses mains, ses pieds et sa tête à l'extérieur des fenêtres de l'autobus ;

S'il arrive que votre enfant ne suive pas les règles de sécurité, les étapes de la discipline progressive devront être appliquées jusqu'à la décision de sanctionner ou de suspendre l'élève de l'autobus scolaire. Cette décision sera prise en collaboration avec l'équipe de la direction et Francobus.

Jouets et appareils électroniques

Pour les élèves de la maternelle à la 6^e année, il est interdit d'utiliser des jouets et des appareils électroniques à l'école tels que des montres intelligentes (Smartwatch), des téléphones portables et des consoles portatives de jeux à l'école. Il est important d'expliquer à votre enfant les risques encourus lorsqu'il ou elle apporte des jouets ou des appareils électroniques à l'école.

Il ou elle risque de les perdre, de les briser, de se les faire briser par un autre élève, de se les faire voler, de se faire filmer ou d'être pris en photo sans consentement.

L'école Charles-Sauriol fournit le matériel technologique nécessaire pour des projets éducatifs. Veuillez prendre note que si votre enfant décide d'aller à l'encontre des règlements et apporte ses propres appareils électroniques à l'école, l'école Charles-Sauriol n'est pas responsable des bris, des vols ou d'autres incidents.

Les membres du personnel de l'école et la direction de l'école se réservent le droit de confisquer tout jouet ou tout appareil électronique qui ne sont pas autorisés. Le parent, tuteur ou tutrice, sera responsable de venir chercher l'appareil à l'école.

Garde légale

Veillez s'il vous plaît vous assurer que la direction ainsi que l'enseignant.e titulaire de votre enfant soient au courant de toutes restrictions légales comme la garde légale et les droits de visite. Veuillez fournir une copie des documents légaux à la direction de l'école.

Société d'aide à l'enfance

Notre obligation légale :

Selon l'article 72 de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, le personnel doit déclarer un cas rapporté d'abus à la Société d'aide à l'enfance. Il s'agit d'une obligation professionnelle à laquelle tout membre du personnel doit se soumettre au risque de représailles significatives.

Pour un élève de moins de 16 ans, tout employé ou toute personne bénévole, qui est témoin d'attouchements, d'agressions, d'assauts ou d'abus sexuels, qui soupçonne ou qui reçoit une plainte à cet effet, doit immédiatement en informer la Société d'aide à l'enfance. La Société d'aide à l'enfance fera une enquête.

Communications aux parents

Chaque vendredi vous recevrez l'hebdo@Charles dans lequel vous trouverez tous les événements qui auront lieu la semaine suivante. Prière de le lire soigneusement, car de nombreuses informations vous y seront fournies.

Nous sommes très fiers de pouvoir partager les accomplissements de nos élèves par l'entremise de la page Facebook de l'école. Veuillez la consulter régulièrement, car elle sert d'outil pour des communications importantes et urgentes.



<https://www.facebook.com/>

Code de sécurité

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du Ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie de l'école doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires ou parascolaires, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil scolaire Viamonde assure la mise en œuvre des mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement. Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées. En cas de récidive et selon la gravité des gestes posés, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil scolaire Viamonde :

Dans son cadre d'imputabilité et de responsabilisation, le Conseil scolaire Viamonde stipule des attentes élevées qui misent sur les valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et d'ouverture au monde et à sa diversité. À ces valeurs s'ajoutent des principes éducatifs orientés vers l'éthique, l'engagement, la communication, le leadership et le partage.

École :

L'école élémentaire Charles-Sauriol reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil scolaire Viamonde dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces derniers est d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage et un milieu sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires :

En vue de répondre aux besoins des élèves, l'école aura recours aux partenariats communautaires tels que les services policiers, le centre francophone, Santé publique Ontario ou à d'autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves, que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors des besoins de l'école.

Code de conduite, suspension et renvoi

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'école a l'obligation d'offrir un environnement sain et sécuritaire à tous les élèves. C'est pour cette raison que le CSViamonde a élaboré sa *Politique no 3,32* qui précise des conséquences obligatoires dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies. Cette politique vise tous-toutes les participant.e.s à la vie scolaire : élèves, parents, tuteurs, tutrices, bénévoles, membres du personnel enseignant et autres, qu'ils se

trouvent sur le terrain ou dans les locaux de l'école, à bord des autobus scolaires ou à une activité autorisée par l'école.

L'école élémentaire Charles-Sauriol préconise des moyens pacifiques pour résoudre les conflits et interdit toute forme d'agression. Le personnel de l'école élémentaire Charles-Sauriol a la responsabilité de maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Droits et responsabilités

Droits :

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève;
- au respect de la langue française et de la francophonie;
- au respect de soi et des autres;
- au respect des biens et des lieux;
- au respect de l'environnement.

Responsabilités :

Afin de maintenir un climat sain dans lequel on peut bien vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit

- contribuer à la réussite de chaque élève;
- promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- faire preuve d'engagement ;
- maintenir une communication ouverte ;
- observer les règles de propreté et d'hygiène .

Grâce à l'enseignement des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail (HAHT) qui se retrouvent au début du bulletin scolaire, l'élève doit également :

- se fixer des objectifs afin d'atteindre son véritable potentiel ;
- développer son autonomie ;

- s'engager face à ses apprentissages tant sur le plan comportemental que sur le plan académique.

Devenir accompagnateur pour les sorties éducatives

L'école Charles-Sauriol remercie chaleureusement nos nombreux parents bénévoles, dont l'engagement nous permet de respecter les nouveaux ratios du Guide des sorties éducatives. Votre temps et votre contribution sont essentiels à nos sorties pédagogiques, offrant ainsi à nos élèves des expériences authentiques et stimulantes en lien avec leurs études. Votre soutien enrichit leur apprentissage et nous vous en sommes reconnaissants.

RATIOS DE SUPERVISION – SORTIES AVEC ACTIVITÉS RÉGULIÈRES*				
Cycles	Catégorie 1		Catégorie 2 et 3	
	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis	Nombre d'élèves	Nombre d'adulte requis
Maternelle/jardin	5	1	5	1
Primaire (1 ^e à 3 ^e)	5	1	5	1
Moyen (4 ^e à 6 ^e)	12	1	10	1
Intermédiaire (7 ^e et 8 ^e)	15	1	10	1
Secondaire (9 ^e à 12 ^e)	20	1	15	1
Élève ayant des besoins particuliers importants	1	1	1	1

*Pour les ratios de supervision de sorties à risques élevés, veuillez-vous référer à la Section 7.

Si vous désirez accompagner votre enfant à une sortie scolaire ou aider l'enseignant.e dans la salle de classe, vous pouvez devenir bénévole. La *Politique 3,04 – Bénévolat dans les écoles* explique la procédure à cet effet. Voici les responsabilités des bénévoles lorsqu'ils ou elles accompagnent les élèves à une sortie éducative :

- ✓ Arriver à l'école à l'heure, ou de préférence en avance, et revenir à l'école avec les élèves afin d'assurer leur sécurité.
- ✓ Parler en français. *
- ✓ Respecter les consignes de l'enseignant(e) titulaire et collaborer efficacement : Les parents accompagnateurs doivent suivre les instructions du personnel responsable pour garantir une organisation sécurisée. Il est essentiel de travailler en équipe avec l'école et les autres accompagnateurs afin que tous les élèves bénéficient pleinement de l'activité.
- ✓ Assurer une supervision proactive : Les parents doivent veiller à la sécurité des élèves sous leur responsabilité, en supervisant l'ensemble du groupe, et pas seulement leur propre enfant, pendant toute la sortie.
- ✓ Ne pas acheter de friandises ni de cadeaux pour les élèves pour des raisons d'équité.

- ✓ Être un modèle de comportement : Les parents accompagnateurs doivent adopter une attitude positive, respectueuse et bienveillante. La politesse est essentielle dans toutes les interactions avec les élèves et le personnel scolaire.
- ✓ Respecter la confidentialité : Toute information personnelle concernant les élèves doit être traitée de manière confidentielle.

**Tout bénévole doit être capable de communiquer en français à l'école là où il y a contact direct avec les élèves. La compétence linguistique exigée en français doit correspondre aux tâches à accomplir par la personne bénévole et à la nature de l'activité. On doit donc déterminer s'il s'agit de bénévolat éducatif ou communautaire. Le but de cette compétence est d'assurer le milieu de vie le plus francophone possible sans exclure les parents qui ne parlent pas français. Le jumelage des parents pourrait favoriser cette inclusion. (Politique 3,04_Bénévolat_5.2.1)*

Devenir bénévole à l'école Charles-Sauriol

Nos bénévoles contribuent à la réussite de nos élèves. Selon le site du conseil, les bénévoles effectuent des tâches de soutien à l'école pour appuyer le personnel de l'école. Dans cette perspective, notre école sélectionne, accueille et forme les bénévoles. Un bénévole fréquent ne pourra pas travailler dans la classe de son-ses enfant.s.

Tout bénévole ayant un rôle d'appui régulier à l'école a besoin d'une vérification du casier judiciaire – secteur vulnérable (voir ci-dessous).

Vérification du casier judiciaire

Secteur vulnérable : Police check

Si vous accompagnez des élèves à une sortie éducative de temps en temps ou si vous faites une présentation devant les élèves en salle de classe ET que vous n'êtes jamais laissé.e seul.e avec les élèves, vous n'avez pas besoin d'obtenir un formulaire de vérification du casier judiciaire.

Toutefois, si vous voulez accompagner les élèves aux sorties scolaires de façon régulière ou si vous voulez aider en salle de classe ET que vous devez être laissé.e seul.e avec les élèves, vous aurez besoin d'aller chercher une vérification du casier judiciaire dans le secteur vulnérable.

Comment faire pour obtenir une vérification du casier judiciaire (secteur vulnérable) ?

Si votre code postal débute par la lettre « M »

Pour les résidents de Toronto dont le code postal débute par la lettre M, votre demande doit être traitée par les services policiers de Toronto. Vous avez trois méthodes pour faire votre demande : en ligne, par la poste ou en personne au service de police de Toronto.

1) En ligne : les instructions pour postuler auprès du service de police en ligne peuvent être trouvées sur le site Web : [Police Record Checks- Toronto Police Service \(tps.ca\)](https://tps.ca/police-record-checks). Vous devrez vous enregistrer pour faire la demande au lien surligné en jaune : REGISTER FOR AN ADULT POLICE RECORD CHECK ACCOUNT. Ensuite, remplissez la demande et payez par carte de crédit. Vous devrez fournir le code d'agence du Conseil scolaire Viamonde, car vous devrez le saisir lors de votre candidature auprès du service de police.

*Le code d'agence du Conseil scolaire Viamonde est : 202311TPSON7831

2) Par la poste : les instructions pour postuler par courrier peuvent être trouvées sur le formulaire de candidature, ainsi que sur le site Web : [Police Record Checks- Toronto Police Service \(tps.ca\)](https://tps.ca/police-record-checks).

3) En personne : il y a également des copies de ce formulaire disponibles au siège social du service de police, situé au 40 College Street, pour tous les candidats qui préfèrent postuler en personne.

Veillez vous assurer de fournir à chaque demande votre code d'agence, qui doit être inscrit dans le champ « Nom de l'organisation demandant la vérification auprès des personnes vulnérables et code de l'organisation » du formulaire de demande. Le service de police ne peut pas accepter un formulaire de candidature sans ce code d'agence.

Des frais de 26,72 \$ vous seront exigés par les autorités policières torontoises afin de procéder à la vérification de vos antécédents criminels. Veuillez conserver le reçu de votre paiement, et l'école pourra vous rembourser les frais encourus.

La police de Toronto vous fera parvenir le document par courriel protégé par un mot de passe. Une fois reçu, s'il vous plaît, téléchargez et envoyez le document à charlessauriol@csvgiamonde.ca afin que nous puissions garder une copie conforme de l'originale dans votre dossier.

Faire une visite à but pédagogique à l'école Charles-Sauriol

Les parents sont toujours les bienvenus en salle de classe pour partager leurs connaissances. Si un parent souhaite faire une présentation en lien avec la planification de l'enseignant(e), il ou elle ne sera pas considéré(e) comme bénévole, mais plutôt comme un intervenant dans le cadre d'une visite à but pédagogique (par exemple, présentation d'un métier, atelier de création, lecture au groupe). L'enseignant(e) doit toutefois informer la direction de la présence du parent, et ce dernier doit suivre la procédure en vigueur pour circuler dans les couloirs, comme indiquée dans la section : *Déroulement de la journée*.



Les membres du personnel et les parents de l'école Charles-Sauriol sont très fiers de leur école et s'impliquent dans le cheminement scolaire, culturel, et identitaire de leur enfant.